

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : cote.nancy@cspn.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/3713b0b0ab37caab7252031d>

Date d'obtention : 2021-03-28 19:49:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Nous devons intervenir dans les délais rapidement.
Les étapes de la trousse sont primordiales à respecter.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je reste une personne de référence.
Je suis la "gardienne" auprès des directions des établissements dans ma posture à les référer lors d'intervention à l'utilisation de cette trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Nous ne sommes pas dans la posture de faire la "morale".
Une posture d'intervention afin de réduire rapidement l'impact des gestions.
Une posture de collaboration devient importante avec les différents acteurs interpellés dans une situation problématique (intervenants, directions, policiers, élèves, parents).